



Bilan de la consultation publique du PCAET 13 septembre - 13 octobre 2024

Le Plan Climat (PCAET) de MACS s'inscrit dans son engagement pour la transition énergétique depuis bientôt 10 ans. Il élargit l'action de la Communauté de Communes à de nombreux enjeux liés au changement climatique et à la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources. Le PCAET se compose d'une stratégie territoriale et de 30 fiches actions, qui seront mises en œuvre au cours des six prochaines années. La consultation publique a permis de soulever certains enjeux et points d'attention, sur lesquels nous porterons une vigilance particulière au cours de la phase de mise en œuvre. Merci pour vos contributions !

Thématique abordée	Propositions / Questions / Remarques citoyennes	Réponse / Modification du PCAET	Prise en compte de la modification (OUI / NON)	Fiche action concernée
Déchets	Mettre comme indicateur clé le nombre de kg de déchets produits par habitant	Nous allons ajouter cet indicateur à la liste des indicateurs clés d'impact dans le dispositif de suivi (chapitre 5).	OUI	
	Prévoir davantage d'actions de sensibilisation à la prévention et réduction des déchets en mettant de vrais moyens	Le SITCOM est en charge du PLPDMA (le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) soit, de la prévention à la sensibilisation aux bons gestes de tri. Toutefois, le SITCOM intervient sur un territoire vaste de 5 collectivités locales. Au sein de MACS, nous faisons le relai des informations locales et nous allons améliorer la sensibilisation du grand public sur ces thématiques d'amélioration des gestes de tri, de réduction des ordures ménagères et du déploiement du tri des biodéchets à la source.	OUI	ECO03
	La loi EGALIM interdit les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de services en plastique en restauration collective des collectivités locales dès 2025. Ce n'est pas mentionné, que prévoit le pôle culinaire ?	La fiche action AGRI02 mentionne la loi EGALIM dans un contexte d'amélioration de la restauration collective à MACS. Le pôle culinaire travaille depuis plusieurs années autour de la question du manger local et bio, sur la réduction du gaspillage alimentaire et sur la réduction des déchets. Depuis 2022, les barquettes utilisées pour le portage des repas sont fabriquées avec 30% de plastique en moins et sont entièrement recyclées par le SITCOM 40. Une réflexion est en cours sur l'utilisation de contenants réutilisables ou en matériaux biosourcés.	NON	AGRI02
	Mise en place d'une redevance incitative, les chiffres montrent que cela fonctionne et est moins coûteux pour la collectivité, pourquoi n'est-ce pas proposé par la MACS ? Y'a-t-il eu des études sur notre territoire ?	MACS a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SITCOM40 qui est également en charge de la prévention via le PLPDMA. La mise en place d'une redevance incitative relève donc de la compétence du SITCOM, et non directement de la CC MACS. Une étude a été menée en 2019 par le SITCOM 40 qui a pu établir deux constats : - sur le territoire du SITCOM 40 dont MACS fait parti, ce type de dispositif serait très coûteux, près de 30 millions d'euros d'investissement - un territoire aussi touristique que celui de MACS demande une sensibilisation et une implication totale de la population, et cette efficacité doit encore être démontrée. Les divers retours d'expérience de la part de territoires équivalents permettent de se projeter dans cette démarche qui reste encore en réflexion au SITCOM et à MACS.		

	Mettre systématiquement à disposition des conteneurs de biodéchets pour les événements proposant une offre alimentaire	Le SITCOM prévoit des conteneurs pour les événements. L'organisateur doit simplement faire une demande comme pour les déchets type verre ou emballages et carton. MACS soutient le programme PASTEC développé par le SITCOM et notamment l'action de "Généraliser l'installation de conteneurs de tri dans les ERP de MACS et lors de chaque événement (public comme associatif)" mentionné dans la fiche action ECO03.	NON	ECO03	
Eau (Inondation et submersion marine)	La gestion des milieux aquatiques est bien gérée mais qu'en est-il de la prévention des inondations ?	Sur le territoire de MACS, trois syndicats de rivières travaillent sur la gestion des milieux aquatiques présents : le syndicat mixte Adour Maritime et Affluents, le syndicat mixte des rivières Côte Sud et le syndicat mixte des rivières du Marensin et du Born. En ce qui concerne la prévention du risque inondation, seul le syndicat mixte des rivières Côte Sud a délégué la compétence prévention à MACS, les deux autres syndicats sont en charge de la gestion et de la prévention. Un recrutement au sein du service Environnement de MACS a été fait pour animer cette partie prévention des risques inondations sur le territoire concerné (cf : carte site macs https://www.cc-macs.org/fileadmin/Contenus-web/5-Urbanisme-Environnement-voirie/environnement/carte-syndicat-rivieres-MACS.pdf). Nous allons ajouter ces détails dans la fiche action dédiée.	OUI	ADAPT01	
	Un problème d'inondation par les eaux pluviales questionne les habitants de la commune de Soustons car plusieurs avaloirs sont bouchés et ils craignent une future submersion marine. Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales va-t-il voir le jour ?	Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales est une compétence communale, MACS n'est pas en charge de son élaboration et de sa gestion.			
	Un PAPI est en cours d'élaboration sur le secteur Adour - Aval (Magescq, Soustons..), sa mise en œuvre permettra la réalisation de travaux et les habitants de Soustons plage souhaitent ne pas être oubliés dans un contexte où l'objectif est de ne pas aggraver le risque et de prévoir des zones d'extension de crues.	Le secteur de Soustons plage n'est pas concerné dans le périmètre du PAPI Adour-Aval actuel. Toutefois, une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un nouveau PAPI Littoral landais par le département des Landes et l'agence de l'eau Adour Garonne.			
	Installer des récupérateurs de pluie sur tous les bâtiments pour les toilettes	Cette proposition pourra être évoquée lors de la prochaine révision du PLUI. Celui-ci ne peut pas obliger ce type d'installation mais, il peut faire des préconisations dans un contexte de préservation de la ressource en eau.	OUI	BIO04	
Air	Une demande d'implacement de points fixes d'analyse de l'air pour la zone d'Arriet et de la RD810 sur la commune de Benesse Maremne a été faite depuis l'élargissement de l'A63. Pour cela, deux pylônes Bouygues et Free à proximité pourraient faire l'objet d'une installation, s'il n'y a pas de problèmes avec les ondes émises par ces derniers.	MACS n'a pas la compétence en matière de qualité de l'air, il s'agit en général de l'Etat ou plus localement des communes, pour le pôle petite enfance (crèche, école, etc). Toutefois et afin de mesurer l'impact des actions prévues dans le PCAET, une réflexion est actuellement en cours pour l'installation de capteurs sur le territoire.	OUI	EX03	
Pistes cyclables	Il est nécessaire de prévoir les pistes cyclables EST/OUEST pour libérer les communes de l'intérieur du secteur et permettre les déplacements vers la côte en vélo	L'objet du PCAET n'est pas de définir précisément les tracés des pistes cyclables du territoire. L'objectif du schéma cyclable de MACS est de proposer des liaisons à pied à vélo pour les déplacements du quotidien vers le centre-bourg, vers les lieux de travail et d'étude. Ces logiques peuvent correspondre à des liaisons internes aux communes ou vers des pôles de centralité, les liaisons Est-Ouest sont programmées si elles ont un sens en termes de déplacements et de flux, c'est le cas avec les projets à venir en 2025 entre Tyrosse bourg et Leclerc Casablanca, Moliets av de l'Océan, Bénese-Capbreton le long de la RD 28. + d'infos https://www.cc-macs.org/au-quotidien/transport-mobilite/ Plan des pistes cyclables : https://www.yego.fr/fileadmin/Ressources/4-velo/plan-pistes-cyclables-yego-macs.pdf		MOB01 / MOB03	

	Qu'en est-il de la demande de piste cyclable Benesse - Capbreton ?	La dernière tranche de travaux sera conduite au premier semestre 2025 https://www.cc-macs.org/actualite/piste-cyclable-benesse-maremne-capbreton/		MOB01 / MOB03
	Les pistes cyclables du bourg de Soustons ne sont pas sécurisées pour accéder au centre-ville et rendent le trajet dangereux.	La commune de Soustons est en train de conduire son schéma cyclable local, cette démarche a intégré un questionnaire à la population ainsi que des ateliers participatifs. Vous pouvez formuler vos remarques en précisant les voies concernées auprès de la commune.		MOB01 / MOB03
Agriculture	Les différents golfs du territoire pourraient réduire leur utilisation d'engrais azotés et limiter leur consommation d'eau comme les particuliers	Les golfs comme les particuliers ont des directives de restriction d'utilisation de l'eau lors des épisodes de sécheresse à différents niveaux : alerte, alerte renforcée et crise. Nous pourrions travailler sur cette thématique dans la fiche action BIO04 afin de sensibiliser les golfs aux pratiques vertueuses pour économiser de l'eau	OUI	BIO04
	Plan de préservation de la ressource en eau : Quelles relations prévues avec le monde agricole dans le cadre de ce plan ?	Comme le décrit la fiche action BIO04 "Elaborer et mettre en œuvre un plan de préservation de la ressource en eau", la gestion de l'eau et de l'assainissement ne sont pas des compétences de MACS, elle sont mises en œuvre par les communes et leurs délégataires. A l'échelle de la collectivité, nous pouvons travailler sur le sujet en interne pour diminuer les consommations d'eau, sensibiliser les communes et les habitants ou encore influencer les comportements via des documents d'urbanisme. Grâce à cette fiche action, nous allons pouvoir travailler avec les partenaires dédiés à la thématique de l'eau et nous pourrions élaborer un plan d'action pour l'agriculture et l'utilisation de l'eau dans ce domaine.	OUI	BIO04
Urbanisme / Habitat	Il faut plus communiquer sur le cadastre solaire et l'évaluation du potentiel t	Le cadastre solaire est disponible sur le site de MACS avec le lien suivant : https://geoservices.business-geografic.com/adws/app/0a1eb861-f3e0-11e9-9834-cfc7df4b2b5e/index.html?dummy=1597675168841 Cette suggestion sera ajoutée à la fiche action ENR01.	OUI	ENR01
	De nombreuses résidences et lotissements ont vu le jour sur la commune de Soustons afin d'accroître le nombre d'habitants mais les habitants souhaitent que la tension immobilière soit réduite. La commune doit tenir compte du SRADDET résultant de la loi climat et résilience et qui impose la diminution de 50% des surfaces artificialisées d'ici 2030. La modification n°2 du PLUI prévoit encore, dans plusieurs communes des projets d'extension de l'urbanisation et le maintien des zones AU2 ... Qu'en est-il de la sobriété foncière ? Il faut augmenter la quantité de terrains qui repassent en zone N pour compenser Ce n'est ni l'énergie ni la qualité de l'air qui semblent être impactées mais bien la perte de la nature et de la biodiversité par un tourisme et un urbanisme qui dévorent les espaces et génère des empreintes carbone de plus en plus fortes. Il s'agit même d'un effondrement imminent si la politique publique intercommunale persiste à projeter au PLUI des zonages AU qui ne sont toujours pas du tout en adéquation avec le PCAET ni le SCOT,. L'ensemble du littoral lui-même (8 stations) ne devrait plus faire l'objet d'aucune zone AU (menaces : érosion, submersion, recul du trait de côte, remontées de nappes, inondations .., mise en péril des habitants) mais plutôt de mesures drastiques de protection et de revégétalisation. Une renaturation globale à l'identique initial.	En mai 2024, MACS s'est engagée à réviser son SCOT en 2027 et à inclure les objectifs de la loi Climat et Résilience (2021) dont la réduction de -55% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2030 et zéro artificialisation nette en 2050. Une fois le SCOT révisé, MACS pourra revoir son PLUi afin d'inclure ces nouvelles directives d'urbanisation. Afin de mieux encadrer la consommation foncière, MACS a mis en place une commission foncière entre les maires du territoire. Cette commission prendra des orientations sur les questions foncières au regard des quotas disponibles qui sont aujourd'hui réduits et définira une hiérarchisation des projets. Cette instance est le cadre commun d'information sur le suivi de la consommation foncière du territoire sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Un large travail de recherche et d'action sur la sobriété foncière est en cours de réalisation et mentionné dans la fiche action PLAN02. Cette démarche vise à répondre à la pression foncière notamment par le développement de la multifonctionnalité des espaces, la compacité des formes urbaines et la nature en ville.	OUI	PLAN02

Energie	à aucun moment n'est abordée la définition de l'énergie et encore moins l'anthropologie de son utilisation. Proposition d'actions : 1/ exprimer de manière pédagogique et populaire ce qu'est l'énergie ; 2/ exprimer par les mêmes moyens les phénomènes de dépendances, liens et sociologie de l'homme à l'énergie (c'est l'aspect anthropologique).	Une définition de l'énergie sera ajoutée au diagnostic du PCAET. Nous souhaitons également sensibiliser les jeunes citoyens à la question de l'énergie et tout ce que cela génère. Nous pourrions évoquer les termes de la sobriété énergétique ainsi que le rapport de l'Homme à l'énergie dans son quotidien.	OUI	ANIM01
	Contraire les commerçants à l'extinction des lumières et enseignes lumineuses des fermetures du commerce. Faire appliquer l'interdiction des panneaux publicitaires aux entrées des villes et des villages.	Depuis le 7 octobre 2022, des règles d'extinction s'appliquent dans toute la France pour les enseignes publicitaires. Dans ce contexte, le Service Environnement de MACS travaille sur la thématique de la pollution lumineuse et toutes les actions à mettre en place pour limiter les désagréments visuels et réduire la consommation d'énergie (CF fiche action BIO02).	OUI	BIO02
	Objectif TEPOS de diminution de 250 GWh la consommation d'énergie : Est-il possible d'insister sur la difficulté de la tâche ? TEPOS prévoyait une diminution de 250 GWh la consommation d'énergie mais malheureusement celle-ci à augmenter de cette même quantité sur la même période. Cela montre la difficulté de modifier une trajectoire sans un travail de fond résolu. Il nous semble encore une fois important d'être transparent sur l'ampleur et la difficulté de la tâche.	Dans un effort de transparence de MACS, des rapports intermédiaires seront élaborés afin de produire des chiffres annuels sur l'évolution de la consommation énergétique du territoire. Toutefois, l'évolution de la consommation énergétique totale ne dépend pas uniquement de la responsabilité de MACS, mais aussi de l'Etat, des entreprises et des citoyens.		
	Projet de ferme houlomotrice : Quels sont les montants d'investissement de MACS pour 2025/2030 ? Quel chef de projet et partenaires privés et publics sur le projet ? Quels retours sur investissement attendus ?	Le projet de ferme houlomotrice est encore au stade d'étude, il n'est donc pas possible d'obtenir toutes les informations demandées à ce stade de recherche. Le service environnement de MACS est en charge de cette étude.		ENR03
Gaz à effet de serre (GES)	Non prise en compte des émissions importées de GES dans les calculs. La méthode de calcul du bilan carbone choisi par le PCAET ne tient pas compte de toutes les émissions de GES. Tient compte des émissions émises de GES uniquement et non les émissions importées. Ce choix est normal, car les émissions importées de GES sont difficiles à mesurer. MAIS, il est selon nous nécessaire que les acteurs du PCAET (citoyens, élus, entreprises, associations...) comprennent que les efforts à fournir vont au-delà des émissions GES émises.	La réglementation exige d'établir un bilan carbone territorial aux scopes 1 et 2 élargi et il est effectivement très difficile d'intégrer les émissions importées. Par ailleurs et dans une logique d'exemplarité, MACS est en train de réaliser un bilan carbone en interne.		
Autre	Projet E-CHO n'est pas mentionné : Que pensez-vous du projet qui serait un gros consommateur de bois issu des forêts landaises ?	La CC MACS n'a pas pour vocation de soutenir ou de critiquer un projet provenant d'un autre territoire. Notre PCAET vise à protéger l'environnement local actuel, où la séquestration du carbone par nos forêts landaises est primordiale.		